CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 MARS 2017

Tarifs utilisation des salles

A compter du 1^{er} avril 2017:

		SALLE POLYVALENTE	SALLE MONET
Extérieur	Extérieur (Particulier, associations, entreprises).	730 €	240 €
	Banques	520 €	
Laveyron	Personnes de Laveyron	215 €	96€
	Associations - Forfait participation aux frais + chauffage	0 €	0€
	Associations - Gratuité 3 locations- Tarif pour la 4ème	215 €	90 €
	Entreprises et comité d'entreprises – Collation	215 €	86€
	Entreprises et comité d'entreprises – Sans collation	104 €	69 €
	Obsèques (4 heures)	100 €	30 €
	Forfait chauffage applicable du 15 octobre au 15 avril	80€	38 €

<u>FORMATIONS</u>	ENTREPRISES DE LA COMMUNE	ENTREPRISES EXTERIEURES
Salle MONET	106 €	157 €
Salle VAN GOGH	106€	157 €

Pour ces séminaires, le chauffage est compris.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à la majorité (1 abstention).

Tarifs concessions Cimetière et Columbarium

A compter du 1^{er} avril 2017 :

CONCESSIONS CI- METIERE	Prix au m²	Co.	ncession
		Simple	Double
Concession 50 ans	78 €	234 €	429 €
Concession 30 ans	53 €	159 €	292 €
Concession 15 ans	37 €	111 €	204 €

COLUMBARIUM	
Concession 30 ans	630 €
Concession 15 ans	320 €

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Surtaxe assainissement

Monsieur le Maire explique que la surtaxe assainissent était fixée à 0,33 € le m3 en 2015.

Il propose au conseil municipal:

de revaloriser la surtaxe assainissement et de la fixer à 0,35 € le m3

et de conserver un montant de prime fixe annuelle de 10 €, applicable aux facturations 2017.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fixation du montant des redevances d'occupation temporaire du domaine public

Monsieur le Maire expose qu'il arrive que des commerçants souhaitent s'installer provisoirement sur le domaine public pour exercer leur activité et qu'il convient donc de fixer un montant de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public.

Il est donc proposé au Conseil de fixer les redevances suivantes :

- redevance pour l'occupation du domaine public sur les bords du Rhône (Promenade des Bordes) à des fins commerciales : 15€ par mètre linéaire et par an,
- redevance pour l'occupation du domaine public sur l'esplanade ou le Théâtre de Verdure (aménagement des bords du Rhône) à des fins commerciales : 100 € pour la journée et 50 € la journée supplémentaire,

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Transfert des résultats suite à la dissolution du SMIGTA (Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion de Téléalarme)

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal que par suite de la dissolution de SMIGTA, la trésorière municipale a transféré les résultats aux collectivités au prorata de leur population. Il convient donc d'affecter aux résultats de reprise de l'exercice 2015 en fonctionnement : 260,50 € et en investissement : 228,15 €.

Pour mémoire, le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent de 765 084,59 € après affectation.

Solde après affectation :

Résultat cumulé de fonctionnement : 765 345,09

DELIBERATION: Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Remboursement de frais engagés par un conseiller municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la mission de réaliser un nouveau site internet pour la commune à une conseillère municipale.

Pour ce faire, elle s'est rendu à GRENOBLE pour suivre une formation au logiciel WordPress les 6, 7, 13 et 14 février 2017.

Ayant avancé les frais de repas, il est proposé au Conseil d'autoriser son remboursement en frais réels sur justificatifs.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.



Mise à jour du tableau des effectifs permanents à temps complet

Il est proposé au Conseil d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière administrative Rédacteur territorial Adjoint administratif	Rédacteur territorial Adjoint administratif territorial	2
Filière technique Agent de maîtrise Adjoint technique	Agent de maîtrise principal Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	1 2 1

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs permanents à temps non complet

Il est proposé au Conseil d'approuver le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Cadres d'emplois	<u>Grades</u>	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe Adjoint technique territorial	1 à raison de 32,41 heures hebdomadaires 1 à raison de 29,24 heures hebdomadaires 1 à raison de 14,43 heures hebdomadaires
Filière sociale Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	1 à raison de 21,61 heures hebdomadaires
Filière Animation Adjoint d'Animation	Adjoint territorial d'animation	1 à raison de 28,68 heures hebdomadaires
Filière Administrative Secrétaire de mairie	Secrétaire de mairie	1 à raison de 23 heures hebdomadaires

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Cession de la parcelle B 1212

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 7 mars 2016 par laquelle il avait été décidé de céder la parcelle B1212 d'une superficie de 2 465 m² au prix de 50 € le m².

Il présente ensuite le message des futurs acquéreurs par lequel ces derniers lui demande, compte tenu des difficultés rencontrées, de reconsidérer le prix.

La discussion s'engage au sein de l'assemblée.

Il est proposé de maintenir le prix de 50€ le m² tel qu'il était prévu lors de la délibération du 7 mars 2016 et donc de ne pas revenir sur cette délibération.

DELIBERATION: Le conseil municipal accepte à la majorité (1 abstention).

. /

DIVERS

Information du Conseil sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 :

Droit de préemption : Mr le Maire a signé plusieurs Déclarations d'Intention d'Aliéner et précisé que la commune ne souhaitait pas préempter. Elles concernaient les parcelles A 322, 323, 373-375, B 1556, B 276, A 1159, A 1091, B 973, A 1255 et 1257.

l'allée des lilas :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé par sa délibération du 5/12/2016 d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles B1214 et 1184 constituant cette allée.

Il informe l'assemblée du courrier reçu de Me GARRY indiquant que les propriétaires de ces 2 parcelles sont revenus sur cet accord

Les élus souhaitent maintenir la délibération du 05/12/2016 et l'acquisition à l'euro symbolique.

Rapport de l'entreprise MABBOUX :

L'entreprise a remis son rapport annuel à Mr le Maire concernant l'entretien de l'éclairage public.

Défibrillateurs:

Il est fait remarquer que les 2 défibrillateurs présents sur la commune sont dans des lieux fermés (salle polyvalente et gymnase). Il serait peut être judicieux de réfléchir à l'installation d'appareils en extérieur.

Projet hôtelier:

Le porteur du projet a fait appel à un nouvel architecte. Ce dernier travaille actuellement sur le projet et a déjà remis des esquisses. Le permis de construire devrait être déposé d'ici fin mars – début avril.